

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

DOTM

Campagne de sondages carottés et de sondages destructifs par circulation inverse (sondages RC) sur le PEX n°12/2010 dit de Dorlin

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

SOCIETE MINIERE YAOU-DORLIN (SMYD)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Antoine LOPVET

RCS / SIRET

4	2	2	0	5	2	5	1	4	0	0	0	8	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
27 d	<p>Projet d'ouverture de travaux d'exploration aurifère par sondages.</p> <p>Les sondages de reconnaissance sont des travaux soumis à DOTM au titre du Code Minier et du Décret 2006-649 (art. 4.1°).</p>

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet d'exploration sur le PEX n°12/2010 dit de Dorlin comprend la réalisation de :

- 19 sondages carottés de reconnaissance de 140 m de longueur sur les secteurs THR Nord et d'Artagnan
- 225 sondages destructifs de reconnaissance de 30 m longueur sur les secteurs THR Nord, d'Artagnan Ouest, Cesma et Wimer.

Les sondages prévus sont situés, au plus proche, à 500 m à l'Ouest des falaises de la Montagne Nivré, habitat propice au Coq-de-Roche Orange dont des traces ont été observées (anciens nid) mais qui n'a jamais été observé ni entendu.

La supervision technique est assurée par la société Ressources Reunion SAS, filiale de Reunion Gold,

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif des sondages carottés est de tester l'extension en profondeur des anomalies géochimiques et des minéralisations satellites de la Montagne Nivré, sur les secteurs de d'Artagnan, THR Nord, Cesma et Wilmer. Les secteur Cesma et Wilmer se trouve en rive droite du Petit Inini.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

- Rafraîchissement des pistes existantes.
- Ouverture d'environ 5,5 km de piste d'une largeur inférieure à 4 m permettant le passage et la circulation de quads et de la sondeuse carottée (2,2 ha de déboisement). 1 825 ml de pistes à créer nécessiteront des travaux de terrassement, pour un volume de 7 300 m<sup>3</sup>.
- Création de 19 plateformes de sondage carotté d'une taille maximale de 10 m x 10 m avec déforestation de cette aire et terrassement à la pelle mécanique et au bulldozer (0,19 ha de déboisement).
- Les sondages destructifs ne nécessitent pas de plateforme. Les sondeuses de type RC sont autonome, de petite taille et peuvent se déplacer en forêt sans ouverture de piste (uniquement layonnage à la machette).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Réalisation de 19 sondages carottés de reconnaissance d'une longueur de 140 m :

- Les sondages carottés se feront en diamètre HQ (96 mm) pour la saprolite et la zone intermédiaire et en NQ pour la roche saine (76 mm).
- Le débit d'eau nécessaire au bon déroulement d'un sondage carotté (mise en circulation des fluides de sondage et remontée des boues) est estimé à 1,8 m<sup>3</sup>/heure par sondeuse.
- L'approvisionnement en eau se fera par pompage dans la crique d'Artagnan ou dans le petit Inini.
- Les eaux de sondage chargées de particules fines de roche remonteront à la surface par le trou de sondage. Elles seront ensuite canalisées vers les bacs de décantation creusés dans le sol à proximité de la plateforme. Les boues se déposent par décantation dans les bacs tandis que l'eau claire débarrassée des fines est progressivement reversée dans le milieu naturel par surverse. Ultimement, les eaux ainsi reversées retourneront donc vers le réseau hydrographique où elles ont été prélevées ou s'infiltreront dans le sol et le saprock.
- Une fois sorties du carottier, les carottes seront déposées dans des boîtes en PVC recyclable spécialement conçues pour contenir deux longueurs de 1 m, avec couvercle de façon à garder les carottes en place lors des déplacements du site de sondage à leur lieu de traitement et d'entreposage au niveau de la base vie de Dorlin
- Description (logging), sciage et échantillonnage des carottes, puis expédition des échantillons pour analyses.

Réalisation de 225 sondages destructifs de reconnaissance d'une longueur de 30 m.

- La technique de sondage utilisée sera le sondage par circulation inverse (ou sondage RC) avec marteau fond de trou. Cette méthode consiste à concasser la roche à l'avancée du sondage, à l'aide d'un marteau fond de trou. La roche, une fois brisée en échantillons dit « cuttings » remonte par la partie intérieure de la tige de sondage double (par le tube intérieur) sous l'effet d'air injecté sous pression. Ce type de sondage ne nécessite pas d'eau ni aucun additif et ne produit pas de boue de sondage.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'Ouverture de Travaux Miniers selon le décret n°2006-649 du 2 juin 2006.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Permis d'Exploitation (PEX) n°12/2010	84,00 km <sup>2</sup>
Nombre de sondages carottés	19
Longueur	140 m
Linéaire total	2 660 ml
Nombre de sondages destructifs RC	225
Longueur	30 m
Linéaire total	6 750 ml

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit "Dorlin"  
Commune de Maripasoula  
Bassin versant de l'Inini

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Pour les coordonnées géographiques du projet, voir en annexe les tableaux exprimés en UTM 22, RGFG95.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de travaux Cesma-Wilmer en partie dans la ZNIEFF de type II de "Saül"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Relief maximal = 195 m NGG
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet en site isolé, au sein de la forêt équatoriale, sur la commune de Maripasoula.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Proximité de la zone des travaux avec le Parc Amazonien de la Guyane (partie Cœur du Parc).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet cependant situé sur un secteur anciennement orpaillées (secteur Sept Kilos). Il n'est donc pas possible d'exclure une possible pollution aux hydrocarbures ou au mercure.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé entre la crique Petit Inini à l'Est et la crique Morange (à l'Ouest, affluent de la crique Petit Inini). Nom de la masse d'eau (me) : Rivière Petit Inini Code_me : FRKR0374 Typologie : M52
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En milieu superficiel : prélèvement temporaire dans des cours d'eau pour les besoins des sondages carottés.  Alimentation = 1,8 m <sup>3</sup> /h  Sur la base vie : prélèvement d'eau pour les besoins sanitaires (cuisine, douche, wc). Eau de consommation = eau filtrée et régulièrement testée pour sa potabilité
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet appartenant à la masse d'eau souterraine FR9301 "Litani-Tampok".
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet entraînant une perturbation faible et temporaire des milieux naturels et des dégradations de faible importance car les travaux consisteront en l'utilisation de petits matériels circulant sur des layons inférieurs à 2 m de large, déforestation limitée : - 5 415 m de piste à ouvrir pour les sondages carottés, d'une largeur de 4 m - 19 plateformes de sondages carottés (maximum de 10 m x 10 m) ouvertes la pelle mécanique ou au bulldozer.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement des sondages destructifs dans la ZNIEFF II "Saül" (pas d'ouverture de piste ni de plateformes, pas de boues de forage)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de sondages nécessitera l'ouverture de 5 415 m de piste d'une largeur inférieure à 4 m (maximum de 2,7 ha) et l'ouverture de 19 plateformes (0,19 ha au maximum) d'au maximum 10 m x 10 m.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRT sur la commune de Maripasoula. Aucun risque technologique identifié à l'échelle du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRN sur la commune de Maripasoula.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par des risques sanitaires par rapport à la qualité des eaux du site (à usage limité : wc, douche, cuisine, lavages à la base vie) et la présence éventuelle de moustiques (vecteurs de maladies).
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des déplacements : - aériens (1h depuis Cayenne) ; soit directement sur la base vie par hélicoptère, soit via la piste d'atterrissage d'avions de l'ancienne base vie GUYANOR (à 1,5 km de la base vie actuelle) par avion ; - par voie navigable (2 à 4 jours depuis le centre de Maripasoula) : en remontant le Maroni, le Lawa, l'Inini, puis le Petit Inini jusqu'au dégrad du site au niveau de la base vie.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation d'un groupe électrogène insonorisé (capotage) à la base vie de Dorlin, d'une sondeuse et de quads. Les bruits seront de faible importance en raison de l'atténuation du bruit à la source et l'utilisation de matériel aux normes UE.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations seront modérées au niveau de la sondeuse (pas en percussion mais en rotation puisqu'il s'agit de sondages carottés).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le travail de sondage en 2 postes de 8 heures chacun va nécessiter un travail nocturne. De plus, des éclairages seront présents au niveau de la base vie. Les émissions lumineuses seront limitées aux seules zones nécessitant cet éclairage et par l'utilisation de lampes à puissance adaptée et tournées vers le sol.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sondages engendreront l'émission de gaz d'échappement au niveau des moteurs thermiques (sondeuse, quads, groupe électrogène du camp). Les sondeuses RC sont équipées de cyclones permettant de capter les poussières émises par la foration. Le matériel sera aux normes UE.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. ci-dessous.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sondages carottés vont engendrer des rejets de boue de forage riches en MES qui passeront ensuite successivement dans deux bacs de décantation, installés sur chaque plateforme de sondage. Les eaux claires issues de des bacs seront ensuite remises dans le milieu naturel. Des contrôles de la qualité de ces eaux et surtout de leur teneur en MES et en hydrocarbures totaux (HCT) seront régulièrement réalisés.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Déchets Industriels Spéciaux (DIS) comme les filtres et huiles usagées, les chiffons souillés, les fûts usités, les batteries : en faible quantité, évacués vers un centre agréé - Déchets d'Emballages Non Dangereux (DEND) : cartons, ... - Déchets Banals des Entreprises (DBE) : pièces mécaniques usagées - Ordures Ménagères (OM) - Déchets verts inertes - Boues de forage: resteront dans les bassins de décantation

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe seulement un possibilité de découverte fortuite de vestiges archéologiques lors de l'ouverture des accès (sondages, géophysique) et de la réalisation des plateformes.  Évitement des secteurs à potentiel archéologique identifiés par la DAC Guyane.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de travaux dans ce secteur participera à empêcher l'orpaillage illégal.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Afin d'éviter l'effarouchement des couples de Coqs de roche qui pourraient utiliser les falaises pour nicher, RESSOURCE REUNION programmera les 5 sondages carottés situés en contrebas des falaises de la Montagne Nivré en dehors des périodes de nidification. La période favorable aux travaux sera donc située entre les mois de juillet et octobre inclus.
- Stockage des hydrocarbures et autres liquides sur système de rétention, approvisionnement par véhicule adapté, kits "anti-pollutions" d'absorption en cas d'accident ou de fuite
- Décantation et recyclage partiel des boues de forage des bacs de décantation créés systématiquement sur chaque plateforme
- Réutilisation des pistes existantes et création de nouveaux layons en évitant autant que possible le franchissement des cours d'eau et l'abattage de gros arbres, déforestation et terrassement limités aux seuls besoins
- Suivi des travaux et remise en état rapide des ouvrages (plateforme de sondages) après travaux par une procédure adaptée
- Préservation des espèces protégées et patrimoniales par inventaires préalables (déjà réalisés), chasse interdite
- Élimination des déchets dangereux vers un centre agréé
- Entretien régulier des engins et des véhicules légers, circulation limitée et adaptée sur le site pour éviter l'envol des poussières
- Eclairage adapté et raisonné sur le site

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Remarque concernant l'Annexe 2 - Plan de situation : afin de permettre une bonne localisation de l'ensemble du PEX à l'échelle de la Guyane, l'échelle indiquée n'a pas été retenue. La carte a été faite à l'échelle 1/500 000.
- Annexe 4 : localisation prévisionnelle des sondages par rapport aux enjeux flore et faune

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



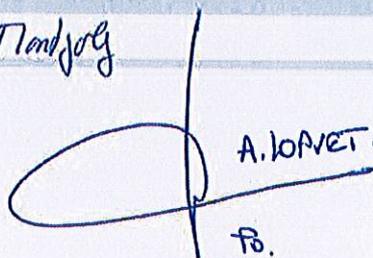
Fait à

Remic Nantjoly

le

25/06/2019

Signature

  
A. LOVET.  
P.

**S.M.Y.D. S.A.S**  
*Société Minière Yaou Dorlin*  
Z.I. de Dégrad des Cannes - B.P. 760  
97337 CAYENNE Cédex  
Tél.: 0694 29 64 40 - Fax: 0694 29 88 00  
Siren: 422 052 514